



**SAGE**  
Côtiers Ouest Cotentin

# Le Schéma d' Aménagement et de Gestion de l' Eau : un outil de gestion locale de l'eau

## Le SAGE COC concilie



**DIFFERENTS USAGES**  
( eau potable, agriculture, Industries)



**PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES**  
(Cours d'eau et Zones Humides)

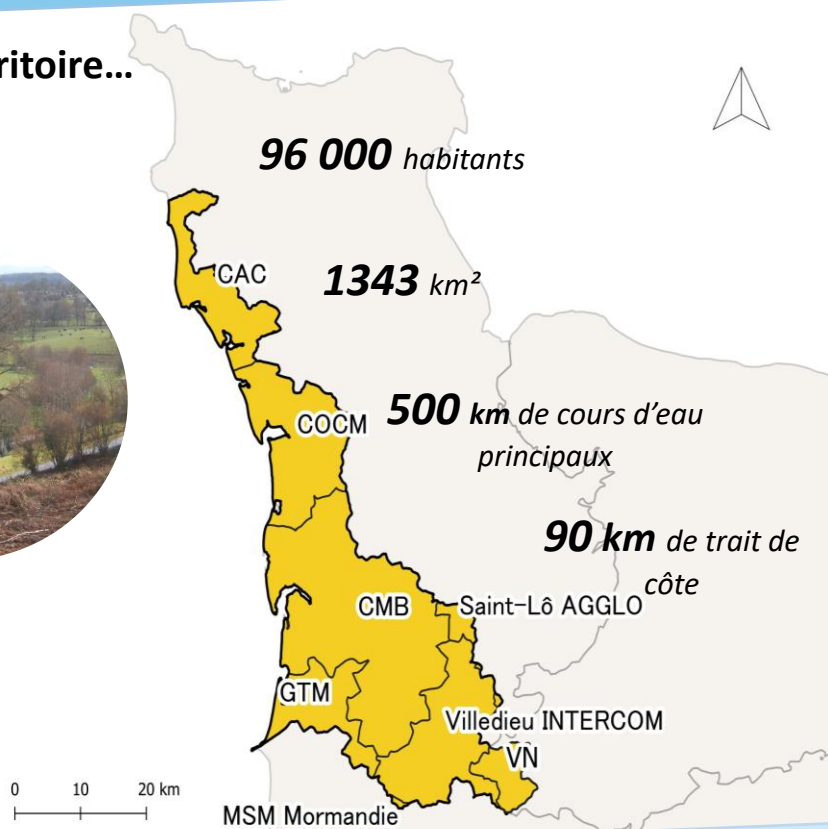


**SPECIFICITE DU TERRITOIRE**  
(Entre bocage et mer)

## Quel rôle ?

Le SAGE est un outil de planification locale de la gestion de l'eau à moyen terme ( 15-20 ans) visant à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

## La place du SAGE COC dans le territoire...



## Qui participe ?

Une démarche mobilisant les acteurs locaux (élus, usagers, associations, Etat) autour de la gestion de l'eau dans son ensemble....

## Un territoire à enjeux...

**MAÎTRISER** la ressource en eau ( qualité et quantité)

**PRÉSERVER** la qualité des eaux (notamment au niveau bactériologie)

**SAUVEGARDER** le patrimoine naturel (Natura 2000, ENS, havres et marais, faune et flore, bocage)

# Les SAGE, une démarche longue à réaliser...

Connaissance du territoire

Concertation entre tous les acteurs

Communication et sensibilisation

➔ Plus-value pour le territoire



## Les étapes du SAGE COC

Arrêté de périmètre : 24 avril 2013

Création de la structure porteuse (le Syndicat du SAGE COC) : 4 mars 2015

Création de la CLE : 18 juin 2015

2016:

- Création de la cellule d'animation
- Organisation des premières commissions thématiques

2017:

- Marché public pour l'étude « Etat des lieux et diagnostic »
- Lancement de l'étude

Objectif : un SAGE élaboré pour 2023 . On entre alors en phase de mise en œuvre des mesures préconisées

2010-2015

Emergence de la démarche

2016- 2022

Elaboration du SAGE :

- Etat des lieux et diagnostic
- Tendances et scénarii
- Choix de la stratégie pour le territoire
- Rédaction du **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable**, du **Règlement** et de l'Evaluation Environnementale

Etape en cours

A partir de 2023

Mise en œuvre des mesures prévues

A terme, le SAGE est composé de deux éléments :

- Un **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** : c'est le « corps » du SAGE qui **définit les priorités, les objectifs** à atteindre et **les dispositifs à mettre en œuvre** pour y parvenir. Il évalue **les moyens techniques et financiers nécessaires** à sa mise en œuvre. L'ensemble des décisions administratives doit être compatible avec le PAGD de même que les documents de planification en matière d'urbanisme (PLU, SCOT et carte communale).

- Un **Règlement** : il édicte des **règles précises applicables à tous** (administration et tiers) pour une meilleure gestion de l'eau. Il se positionne en complément de la réglementation existante.

### Pour nous contacter :

**SAGE Côtiers Ouest Cotentin**  
Pavillon de la Sienne  
Impasse de l'Ancienne Gare  
50450 Gavray

Loïc Lecapitaine - Animateur SAGE  
02.33.61.12.79 / 06.82.35.76.07  
loic.lecapitaine@sage-coc.fr  
www.sage-coc.fr

### Nos partenaires financiers :

